

# PRÉSENTATION DU PROJET

**ESMS  
X  
CLUBS**



**ALLONS PLUS LOIN,  
PARTAGEONS LE SPORT ENSEMBLE**









Soutenu par



## Allons plus loin, partageons le sport ensemble !

Le Comité Paralympique et Sportif Français a initié en 2020 une opération intitulée “ESMS x CLUBS”. L’objet de cette action est simple : mettre en lien des clubs sportifs et des établissements médico-sociaux qui n’ont pas de contacts réguliers avec le mouvement sportif fédéré afin d’impulser des actions de découverte des pratiques parasportives et d’accompagner leur pérennisation.

En 2022, l’Agence Régionale de Santé d’Île-de-France s’associe au CPSF pour le déploiement et l’amplification de ce dispositif sur le territoire francilien.

### POURQUOI ?

La création de cette opération sert **trois grandes ambitions** à court et moyen termes :

- Accroître et pérenniser **le nombre de personnes relevant d’un ESMS pratiquant une activité sportive** régulière
- **Favoriser les liens et interactions** entre le milieu médico-social et les structures sportives fédérées afin de multiplier les passerelles
- **Mieux intégrer le sport dans le projet d’accompagnement personnalisé des personnes accueillies en établissement**

### COMMENT ?

Un concept simple : **proposer un accompagnement** à la mise en lien entre un club sportif et un établissement social ou médico-social.

### POUR QUI ?

#### Établissements éligibles :

- Les établissements médico-sociaux, de type IEM, IME, ITEP, ESAT, Foyers de vie etc. pour mineurs ou pour adultes. En priorité, les établissements de moins de 50 places accueillant des enfants et issus des réseaux suivants : UNAPEI ; APAJH ; NEXEM ; FEHAP ; APF...
- Les services d’Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD).
- Les services d’Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS).

*L’action pourra être adaptée pour mieux répondre aux spécificités des SESSAD/SAVS.*

#### Structures sportives éligibles :

- Tout club sportif, ligue, comité étant issu d’une fédération membre du CPSF.
- Le club n’a pas été en lien avec l’établissement au cours des 3 dernières années.



## ACCOMPAGNEMENT DU CPSF

L'accompagnement du CPSF peut prendre plusieurs formes :

- Aide à l'identification des établissements cibles via la mobilisation de ses réseaux
- Conseil & suivi à l'opérationnalisation du projet
- Accompagnement financier.

**Une convention quadripartite valide l'action proposée et donne lieu à un financement.**

Un financement\* en 2 étapes successives :

- 1000€ versés par le CPSF au club proposant une découverte de pratique et un engagement de pérenisation au-delà d'un minimum de 15 séances ;
- 1000€ versés par l'ARS-IDF à l'ESMS pour couvrir une facturation du club d'un montant équivalent.

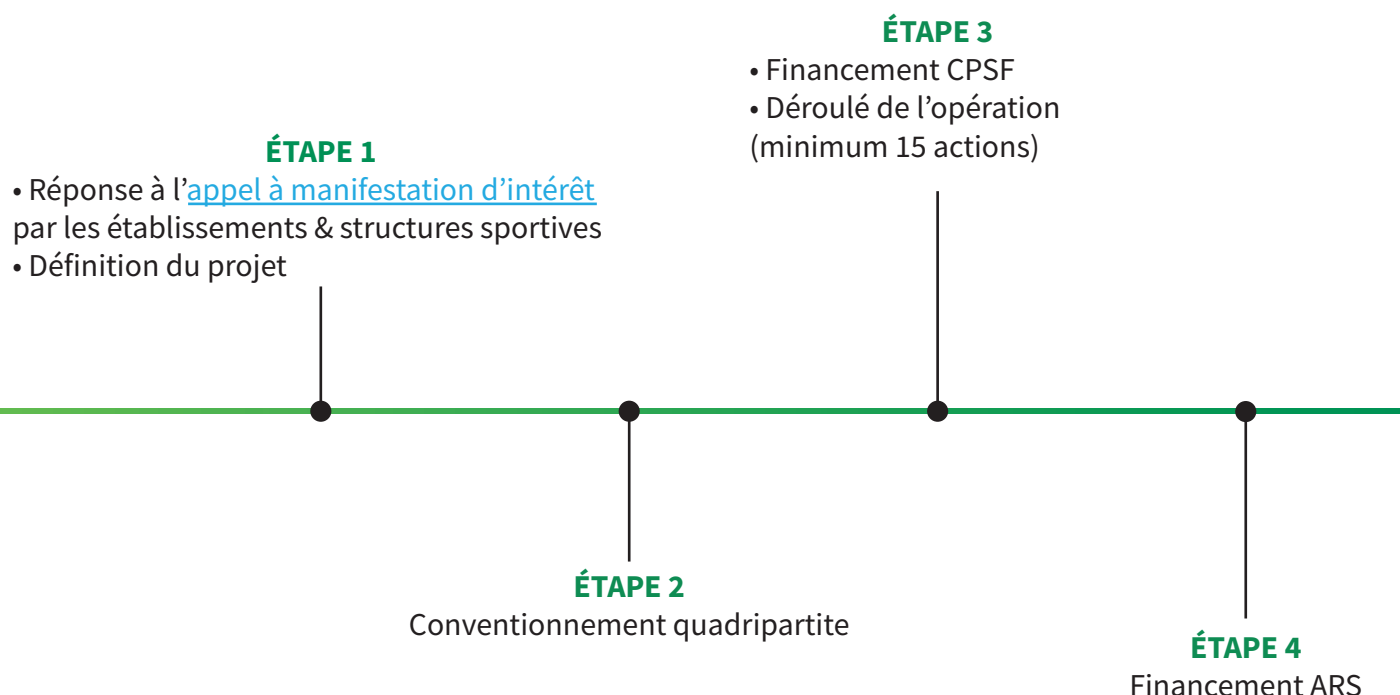


\* À valider avec le CPSF en amont du déploiement de l'opération

## UN DISPOSITIF GAGNANT-GAGNANT

| POUR UN CLUB                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | POUR UN ESMS                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Accéder à de nouveaux publics</li><li>• Accroître la formation des encadrants sur l'accueil des personnes en situation de handicap en club</li><li>• Faciliter les démarches de mise en relation avec les ESMS</li><li>• Disposer d'un accompagnement financier complémentaire</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Diversifier l'offre de pratique sportive proposée aux publics grâce à l'intervention de personnels formés</li><li>• Accroître les passerelles avec le milieu ordinaire</li><li>• Bénéficier du financement complémentaire alloué au club par le CPSF.</li></ul> |

## 4 GRANDES ÉTAPES







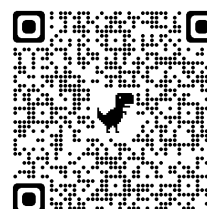
## TRIATHLON À GAILLON



## VIRÉE EN JOËLETTE À BESANÇON



## GOLF À COUDRAY





## VOTRE CONTACT EN RÉGION



**Thomas URBAN**

Référent paralympique | Île-de-France

07 62 99 19 87 | [t.urban@france-paralympique.fr](mailto:t.urban@france-paralympique.fr)



**france-paralympique.fr**



@FRAParalympique



@FranceParalympique



@FranceParalympique



FranceParalympique